

LES SALARIÉS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



PROFESSION DE FOI DES 16 SECTEURS D'ACTIVITÉ

INFO-TPE.fr

SOMMAIRE

- 1 – SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR
- 2 – COMMERCE DE DÉTAIL
- 3 – HÔTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME
- 4 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
- 5 – ASSISTANTS MATERNELS DU PARTICULIER EMPLOYEUR
- 6 – AUTOMOBILE
- 7 – BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET PROFESSIONS JURIDIQUES
- 8 – MÉDICAL
- 8 – MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE
- 10 – PHARMACIE D'OFFICINE
- 11 – SPORT ET LOISIRS
- 12 – TRANSPORTS ROUTIERS
- 13 – COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT
- 14 – ACTIVITÉS CULTURELLES, SPECTACLE
- 15 – GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES
- 16 – ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET ORGANISMES DE FORMATION

VOTER FO C'EST SOUTENIR LE SYNDICAT DE SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR QUI M'APPORTE DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET SOLIDAIRES, POUR MA FAMILLE ET MOI

100 % engagé(e)

Je vote FO, un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société qui combat toutes les réformes fragilisant les plus précaires. FO a accompagné les salariés du particulier employeur pendant toute la période de crise liée au Covid-19 sur l'année 2020 et continuera son accompagnement...

L'accord de classification signé par FO le 21 mars 2014 constitue une avancée importante dans la reconnaissance du statut professionnel. En 2018 et 2019, FO a été signataire de la grille conventionnelle des salaires. En 2020, FO n'a pas été signataire de l'accord salaire, la dernière proposition employeur ne couvrant pas l'inflation. FO a également obtenu une majoration des salaires conventionnels de 4% si le salarié est détenteur des trois titres professionnels.

100 % protégé(e)

Je vote FO qui a **obtenu, pour les salarié(e)s du particulier employeur**, le bénéfice d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, mais également un fonds d'action sociale IRCEM et un fonds d'action sociale de branche, pour venir en aide aux plus fragiles d'entre nous.

Vous bénéficiez du contrat de prévoyance IRCEM vous assurant une couverture complémentaire en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité. Lors de la crise sanitaire, FO a saisi ses administrateurs pour régler les dysfonctionnements dans vos dossiers.

En 2016, un accord tripartite entre l'État, FO et la fédération des particuliers employeurs a été signé pour lutter contre le travail illégal.



PASS Solidarité TPE
Pass que nous le valons bien !



Pour accéder à votre CE en ligne 100 % gratuit, rendez-vous sur www.tpe.fgtafo.fr

* Valable jusqu'au 31 mars 2021 pour les travailleurs des Très Petites Entreprises et emplois de la famille.

100 % à mes côtés

Je vote FO et participe à la désignation des conseillers prud'homaux pour défendre mes droits en cas de conflit avec mon employeur.

Nous sommes avant tout une organisation au service des salariés du particulier employeur pour écouter, informer, agir et défendre. Nous vous informons régulièrement par le biais de nos sites Internet et page Facebook en diffusant de la documentation pratique pour mieux appréhender les textes qui vous concernent. Nous fournissons une assistance réactive et véritablement personnalisée.

Je donne ma voix à FO qui négocie **mon salaire** et défend **mes conditions de travail** !

100 % utile

Je vote FO pour défendre mes droits auprès des ministères concernés, de la Direction générale de la Cohésion sociale (pour les gardes d'enfants) et au sein de ma branche à travers ma convention collective nationale des salariés du particulier employeur.

Je vote FO qui s'engage à améliorer les compétences des salariés du particulier employeur au travers de la formation professionnelle.

Je vote FO qui a collaboré, dans le cadre de la commission du dialogue social, à la rédaction d'un guide de déconfinement pour les professionnels du secteur des salarié(e)s du particulier employeur.

100 % famille

Je vote FO qui est attachée à défendre au mieux les intérêts des salarié(e)s du particulier employeur et met à leur disposition un accès privilégié à nos différents services avec notamment un accès libre et **gratuit** à un CE en ligne pour ma famille et moi.



**Je donne ma voix à FO,
qui négocie mes droits
et défend mes
conditions de travail.**

**S'abstenir de voter FO
c'est laisser la place
aux autres syndicats !!!**

**ALORS JE VOTE
100 % FO !**

LE SECTEUR DU COMMERCE DE DÉTAIL

- Quincaillerie
- Chaussures
- Boulangerie, pâtisserie, entreprises artisanales
- Boucherie, boucherie-charcuterie, triperie
- Confiserie, chocolaterie, biscuiterie détaillants
- Optique, lunetterie de détail
- Habillement, articles textiles
- Horlogerie-bijouterie, commerce de détail
- Poissonnerie
- Fruits et légumes, épicerie, produits laitiers
- Commerce de détail non alimentaire
- Papeterie, fournitures de bureau
- Sports, articles et équipements de loisirs
- Cordonnerie
- Bricolage, vente au détail en libre-service
- Audiovisuel, électronique, équipement ménager
- Jardineries, graineteries
- Fleuristes, animaux familiers
- Blanchisserie
- Vente à distance
- Maroquinerie, articles voyage, cuir, sellerie
- Coiffure
- Coopératives de consommation personnelle

**VOTER FO, C'EST SOUTENIR
UNE ORGANISATION QUI M'APPORTE
DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET SOLIDAIRES,
POUR MA FAMILLE ET MOI.**

**CE SONT AUSSI DES FEMMES ET
DES HOMMES ISSUS DE NOS MÉTIERS !**

Parce que pour FO, les paroles c'est bien,
les actes c'est mieux.

100 % famille

Je vote FO, pour un accès libre et gratuit
à un CE en ligne pour ma famille et moi.

Je bénéficie du PASS Solidarité TPE grâce à FO !

Plus d'infos : www.tpe.fgtafo.fr

100 % santé

Je vote FO qui place ma santé et celle de ma famille
au cœur de ses actions.

Et, pour les plus fragiles d'entre nous,
FO propose des aides financières en cas de difficultés.



PASS Solidarité TPE

Pass que nous le valons bien !



Pour accéder à votre CE en ligne 100 % gratuit, rendez-vous sur www.tpe.fgtafo.fr

* Valable jusqu'au 31 mars 2021 pour les travailleurs des Très Petites Entreprises et emplois de la famille.

100 % utile

Je vote FO. Il est de notre responsabilité collective de participer activement à la défense d'un développement durable et solidaire, d'un modèle économique qui nous respecte : nous et notre environnement !

100 % à mes côtés

Je vote FO, ça me sert ! Je participe à la désignation des conseillers prud'homaux pour défendre mes droits en cas de conflit avec mon employeur.

Je donne ma voix à FO qui négocie mon salaire, ma convention collective et défend mes conditions de travail.

100 % engagé

Je vote FO, un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société qui combat toutes les réformes fragilisant les plus précaires.

100 % formation

Je vote FO, un syndicat qui défend la reconnaissance de mon expérience et de mon parcours professionnels (apprenti, CAP, BEP, BP, CQP, VAE...).



FO REVENDIQUE POUR VOUS :

- Smic au minimum à 1432 € net ;
- paiement des heures supplémentaires et des majorations ;
- accès aux formations ;
- accès à la prévoyance, la santé et la sécurité pour tous ;
- prime transport de 400 € pour tous les salariés quel que soit le mode transport.

VOTER FO, C'EST SOUTENIR UNE ORGANISATION QUI M'APPORTE DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET SOLIDAIRES, POUR MA FAMILLE ET MOI

100 % famille

Je vote FO pour un accès libre et gratuit à un CE (comité d'entreprise) en ligne pour ma famille et moi.

100 % utile

Je vote FO. Il est de notre responsabilité collective de participer activement à la défense d'un modèle économique qui nous respecte : nous et notre environnement !

100 % santé

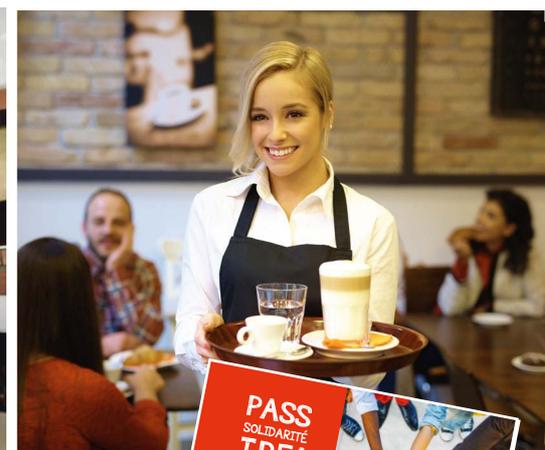
Je vote FO, qui place ma santé et celle de ma famille au cœur de ses actions. Et, pour les plus fragiles d'entre nous, FO propose des aides financières en cas de difficultés.

Dans le secteur des **hôtels, cafés et restaurants** :

- maintien du taux d'appel de la cotisation santé à 28 euros jusqu'en 2021 inclus... Depuis janvier 2018, une nouvelle garantie « handicap » existe, en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du salarié :
 - soit, une rente viagère mensuelle égale à 500 euros ;
 - soit, un capital égal à 80% du capital constitutif de la rente.

Dans le secteur de la **restauration rapide** :

- prévoyance : augmentation des couvertures ;
- portée de la période d'incapacité maladie de 180 jours à 300 jours.



PASS Solidarité TPE

Pass que nous le valons bien !



Pour accéder à votre CE en ligne 100 % gratuit, rendez-vous sur www.tpe.fgtafo.fr

* Valable jusqu'au 31 mars 2021 pour les travailleurs des Très Petites Entreprises et emplois de la famille.

100 % à mes côtés

Je vote FO, ça me sert ! Je participe à la désignation des conseillers prud'homaux pour défendre mes droits en cas de conflit avec mon employeur.

100 % engagé(e)

Je vote FO, un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société qui combat toutes les réformes fragilisant les plus précaires.

Force Ouvrière, un syndicat opposé à la réforme des retraites, à la réforme de l'assurance-chômage... Un syndicat engagé à défendre vos droits et à en conquérir de nouveaux...

100 % saisonniers

FO dit non à la réforme de l'assurance-chômage.

FO revendique :

- la reconduction automatique du contrat dès la première saison concluante ;
- la mise en place d'une indemnité de rupture de reconduction, calculée sur l'ensemble des contrats successifs dans une même entreprise ;
- un fonds social de garantie pour accéder à un logement décent.

100 % à mon écoute

Dans les entreprises dont l'effectif habituel est inférieur à 11 salariés, l'employeur peut proposer un projet d'accord aux salariés à valider par voie référendaire. Il porte sur la durée et l'aménagement du temps de travail, l'égalité professionnelle, les salaires... (C. trav. art. L2232-21). FO est là pour m'aider à y voir clair.

100 % revendicatif

Je donne ma voix à FO qui négocie mon salaire et défend mes conditions de travail.

Les combats de Force Ouvrière :

- un 13^{ème} mois pour tous ;
- travailler le week-end est une situation subie, nous revendiquons donc la rémunération double et la récupération du travail le dimanche ;
- le travail de nuit a pour conséquence première d'affecter la vie sociale et familiale, il doit donc être fortement encadré et majoré à 25 % à partir de 21 h et pris dans sa globalité dans le compte pénibilité ;
- la mise en place systématique de fonds d'action sociale dans toutes les branches, afin de venir en aide aux travailleurs les plus fragiles ainsi qu'à leurs familles.

**S'abstenir de voter, c'est
laisser la possibilité aux
autres de décider à ma place
et à celle de ma famille.**

ALORS JE VOTE 100 % FO !

En savoir plus ?

RDV sur l'application mobile : HCR FGTA-FO



CE QUE FO A OBTENU LORS DES NÉGOCIATIONS

- La CNRO (Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment)
- Le complément maladie
- La mensualisation dans le bâtiment et les travaux publics
- L'amélioration des conventions collectives
- Des règles pour les indemnités de petits déplacements
- Les 30 % de prime vacances
- L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
- La formation professionnelle
- L'apprentissage

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Lors des négociations paritaires avec le patronat, FO négocie des droits collectifs pour tous les salariés, y compris ceux des TPE. Sans convention collective, chaque entreprise appliquerait ses propres règles d'indemnités de déplacement, de repas, etc. Le droit collectif volerait en éclats.

La fédération générale FO du Bâtiment revendique l'application de l'ensemble des conventions collectives pour les salariés des TPE. Notre principale revendication est l'augmentation des salaires.

DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS

Même si dans le cadre de la restructuration des branches professionnelles, les conventions collectives régionales du secteur ont été supprimées, FO s'est battue afin que certaines spécificités régionales soient reprises dans les nouvelles moutures :

- les spécificités relatives aux indemnités, primes et salaires ;
- les dispositions régionales relatives aux congés et jours fériés, aux travaux pénibles, au travail du nuit et à la prise en compte des diplômes professionnels, etc.



POURQUOI IL EST IMPORTANT DE VOTER

- Les délégués que FO désignera pour vous représenter sont des salariés comme vous, issus des mêmes entreprises et qui connaissent parfaitement tous les organismes de la profession.
- Ils sauront, comme par le passé, préserver ce qui existe de notre profession.
- En votant pour les candidats Force Ouvrière, vous votez pour vos droits et seulement vos droits.
- C'est une fierté pour les femmes et les hommes de Force Ouvrière de défendre tous les salariés, que vous soyez syndiqués ou pas.



RÉMUNÉRATIONS ET DÉPLACEMENTS

Quand un ouvrier du Bâtiment ou des Travaux publics part sur les chantiers le lundi et rentre le vendredi, il est important qu'une convention collective définisse la rémunération pour les déplacements et le remboursement des frais d'hôtel et de restaurant.

Une semaine à l'extérieur représente 4 nuits d'hôtel et 9 repas, ce qui entraîne des frais considérables.

FORMATIONS ET APPRENTIS

Auparavant, la formation des apprentis s'effectuait uniquement au travail et beaucoup d'apprentis n'arrivaient pas à obtenir de diplôme. Depuis 1970, des centres de formation théorique et pratique d'apprentis ont été créés.

Aujourd'hui, près de 50000 apprentis du BTP sont formés dans les 103 centres d'apprentis qui sont gérés paritairement par les syndicats de salariés et les employeurs de la profession.

VOTER FO, C'EST SOUTENIR UN SYNDICAT D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S QUI M'APPORTE DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET SOLIDAIRES, POUR MA FAMILLE ET MOI

100 % engagé(e)

Je vote FO, syndicat initiateur de la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur, signée en 2004.

Je vote FO, un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société, qui combat toutes les réformes fragilisant les plus précaires. FO a accompagné les assistant(e)s maternel(le)s pendant toute la période de crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'année 2020 et continuera son accompagnement...

Je vote FO, soucieuse de la santé au travail des assistant(e)s maternel(le)s, qui a créé une bande dessinée pour vous sensibiliser aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Je vote FO, qui mène un travail acharné pour l'accès à la santé au travail et, notamment, la médecine du travail.

100 % protégé(e)

Je vote FO, qui a obtenu, pour les assistant(e)s maternel(le)s, le bénéfice d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, mais également un fonds d'action sociale IRCM et un fonds d'action sociale de branche pour venir en aide aux plus fragiles d'entre nous.

Vous bénéficiez du contrat de prévoyance IRCM vous assurant une couverture complémentaire en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité.

Lors de la crise sanitaire, FO a saisi ses administrateurs pour régler les dysfonctionnements dans vos dossiers.



PASS Solidarité TPE
Pass que nous le valons bien !



Pour accéder à votre CE en ligne 100 % gratuit, rendez-vous sur www.tpe.fgtafo.fr

* Valable jusqu'au 31 mars 2021 pour les travailleurs des Très Petites Entreprises et emplois de la famille.

100 % à mes côtés

Je vote FO et participe à la désignation des conseillers prud'homaux pour défendre mes droits en cas de conflit avec mon employeur.

Nous sommes avant tout une organisation au service des assistant(e)s maternel(le)s pour écouter, informer, agir et défendre. Nous vous informons régulièrement par le biais de nos site Internet et notre page Facebook en vous diffusant de la documentation pratique pour mieux appréhender les textes qui vous concernent. Nous fournissons une assistance réactive et véritablement personnalisée.

Je vote FO, qui s'est mobilisée en priorisant « le salaire maintenu » face à la mise en place par le gouvernement de l'activité partielle

100 % famille

Je vote FO, qui est attachée à défendre au mieux les intérêts des salarié(e)s du particulier employeur et met à leur disposition un accès privilégié à nos différents services, avec notamment un accès libre et **gratuit** à un CE en ligne pour ma famille et moi.



100 % utile

Je vote FO pour défendre mes droits auprès des ministères concernés, des PMI, des conseils départementaux, de la Direction générale de la Cohésion sociale, mais aussi dans ma branche, à travers ma convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur.

Je vote FO, qui s'engage à améliorer les compétences des assistant(e)s maternel(le)s au travers de la formation professionnelle.

Je vote FO, qui a collaboré, dans le cadre de la commission du dialogue social, à la rédaction d'un guide de déconfinement pour les professionnels du secteur des assistant(e)s maternel(le)s.

Je vote FO, qui se mobilise tout au long de l'année face aux dysfonctionnements de Pajemploi

FO a interpellé à plusieurs reprises la direction de Pajemploi sur les heures complémentaires majorées et défiscalisées, le bug sur la protection des données...

FO réclame à Pajemploi un véritable bulletin de salaire par enfant pour éviter notamment les trop-perçus de Pôle-emploi.

**Je donne ma voix à FO
qui négocie mes
droits et défend mes
conditions de travail.**

**S'abstenir de voter FO
c'est laisser la place aux
autres syndicats !!!**

**ALORS JE VOTE
100 % FO !**

Notre site Internet : www.assitantematernelle.info

Notre Facebook : [syndicat assistante maternelle fo](https://www.facebook.com/syndicat-assistante-maternelle-fo)

CHIFFRES 2019 DE LA BRANCHE

- **414 500 salariés** dont 41,8 % travaillent dans une entreprise de moins de 11 salariés.
- Sur un total de **144 900 entreprises** dans la branche, 95 % d'entre elles emploient moins de 10 salariés.
- **6,6 salariés** en moyenne par entreprise.
- Sur la période 2016-2019 ? **41 accords** ont été signés par FO.

Les métiers des services de l'automobile regroupent les garages, les écoles de conduite, la location de véhicules, les stations-services, les services de parc de stationnement... qui sont couverts par la convention collective nationale des services de l'automobile (IDCC 1090).

PRINCIPAUX AVANTAGES CONVENTIONNELS NÉGOCIÉS PAR FO

- **Les salaires minima conventionnels** sont négociés chaque année par FO sur les quatre dernières années (2017-2018-2019-2020). Il s'agit en moyenne d'une **augmentation de pratiquement 5 %**.

→ *Exemple :*

- *salaire minimum échelon 3 : 1601 €
soit 61 € de plus que le Smic (1539,42 €)*
- *salaire minimum échelon 11 : 1914 €*

- **Prime pour les salariés effectuant des stages de formation.**

- **Prime d'intégration pour les apprentis :** chaque salarié embauché bénéficie d'une prime équivalente à 50 % du salaire brut de base pour les apprentis embauchés.

→ *Exemple :*

*pour un salaire de 1539 € (Smic),
une prime d'intégration de 784 € !*

- **Régime de prévoyance** (invalidité, décès... et mutuelle frais de santé) couvrant tous les salariés de la branche.

.../...



- **Maintien de salaire à 100 %** en cas de maladie et sans délai de carence (1 an d'ancienneté) pendant 6 mois, et au-delà, perception d'un maintien de salaire en complément des IJSS (environ 30 % du salaire brut).
- **Perception d'un capital de fin de carrière** (pouvant atteindre **26 000 €** pour les salariés ayant effectué la totalité de leur carrière **dans la branche**).
- **APASCA (l'Association paritaire d'action sociale et culturelle de l'automobile)** organisme dont les fonds proviennent d'une cotisation payée par les entreprises et qui permet à tous les salariés de la branche de bénéficier d'avantages divers :
 - aides individuelles aux vacances ;
 - aides pour les études des enfants ;
 - aides en cas de difficultés passagères (surendettement...);
 - etc.
- **SOLIDARITÉ-PRÉVENTION** (créée en 2015) : des actions de solidarité et de prévention principalement destinées aux salariés des petites entreprises (action de soutien et assistance suite au décès d'un conjoint, enfant... ; action d'aide en soutien de salariés assumant la tâche d'aidant familial auprès d'un proche ; actions de prévention auprès des entreprises et des salariés sur les conditions de travail : sécurité routière, protection auditive..., prévention des TMS).



PRINCIPALES REVENDEICATIONS FO

- **Augmentation des salaires** (négociation chaque année des minima conventionnels).
- **Valorisation des métiers** (primes de formation ; grille de classifications valorisante).
- **Défense de l'emploi** dans la branche, notamment dans le cadre d'une lutte contre « l'ubérisation » des métiers du secteur des écoles de conduite.

LE SECTEUR DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES

- Bureaux d'études techniques, d'ingénierie et de conseil (Syntec)

PROFESSIONS COMPTABLES

- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Associations de gestion et de comptabilité
- Centres de gestion agréés et habilités agricoles

PROFESSIONS JURIDIQUES

- Notariat
- cabinets d'avocats personnel salarié
- Avocats salariés
- Huissiers de justice
- Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation
- Administrateurs mandataires judiciaires
- Enchères publiques et commissaires priseurs
- Greffes des tribunaux de commerce

Pour connaître mes droit,
pour défendre mes intérêt,
pour améliorer mes garanties,
pour être accompagné dans mes projets

**UN SEUL GESTE :
VOTER FO AUX ÉLECTIONS TPE !**

Parmi les entreprises du secteur, **plus de 80 % sont des TPE**. La part de CDD dans ces entreprises augmente chaque année ainsi que le recours aux contrats aidés et aux stagiaires.

Ce qui caractérise les métiers des bureaux d'études techniques et des professions libérales, malgré leur diversité apparente, c'est la similitude des méthodes employées pour individualiser et disperser les salariés à travers de nouvelles conditions de travail. **Très isolés, les salariés des TPE se retrouvent souvent seuls face à l'employeur.**

Les militants FO dans l'informatique, l'ingénierie, les bureaux d'études et cabinets de conseil, les cabinets d'avocats ou d'experts-comptables, les palais des congrès, le Web, ... **vous aideront à :**

- évaluer correctement votre charge de travail ;
- bien négocier vos conditions matérielles de travail (bureau, équipement informatique, téléphone, Internet,...) ;
- obtenir des contreparties financières ;
- comprendre quels sont vos droits, y compris en termes de santé et de prévoyance ;
- retrouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



MA SEULE ALTERNATIVE, C'EST FO

Pour connaître mes droits sur :

- le télétravail
- les déplacements et indemnités
- la mutuelle
- la déconnexion

**LA SOLUTION :
ÊTRE ACCOMPAGNÉ
PAR DES SALARIÉS
DU MÊME MÉTIER QUE MOI**

FO défend les intérêts de tous les salariés et les accompagne face aux nouvelles formes, parfois sauvages, du travail.

Ces nouvelles formes de travail inédites, illustrées par les nouvelles technologies, participent pleinement à « l'éclatement » du temps de travail et de l'espace professionnel.

- **« Pour me simplifier la vie, je pense de plus en plus au télétravail. Cela me permettrait d'économiser mon temps de trajet et de soulager mon porte-monnaie. »**
Avec l'accompagnement FO, vous pouvez évaluer correctement votre charge de travail, mieux négocier vos conditions matérielles de travail (bureau, équipement informatique, téléphone, Internet,...) et les contreparties financières.
- **« Pour prévenir les risques "santé" pour ma famille et moi, il me faut connaître mes droits en matière de mutuelle. Cela nous garantirait, une bonne prise en charge de notre santé**



sans passer par une mutuelle privée et sans se préoccuper de la partie administrative. »

Avec l'accompagnement FO, vous pouvez comprendre facilement ce qui est dû par votre employeur et être aidé à faire valoir vos droits à une complémentaire santé et prévoyance de qualité.

- **« Pour arrêter de payer pour travailler, il me faut connaître mes droits en matière de déplacement. Cela me permettrait de savoir comment mon temps de trajet doit être considéré (temps de travail effectif, ou non) et éviter ainsi une perte d'argent. »**
Avec l'accompagnement FO, vous pouvez être aidé pour faire valoir les contreparties financières et en temps de repos, de vos déplacements.
- **« Pour préserver ma santé et ma vie familiale et sociale, je pense qu'il me faut déconnecter. Cela me fatigue de travailler jour et nuit, sans rythme régulier, cela empiète sur ma vie sociale. »**
Avec l'accompagnement FO, vous pouvez mettre des barrières aux dérives d'horaires de travail sollicités par votre employeur et ainsi retrouver un équilibre de vie plus satisfaisant.

**L'ACCOMPAGNEMENT FO,
CE SONT DES SALARIÉS
DU MÊME MÉTIER QUE MOI,
VOTEZ FO !**

LES SECTEURS DU MÉDICAL

- Hospitalisation à but non lucratif, FEHAP
- Personnes inadaptées et handicapées, établissements
- Personnes inadaptées, médecins spécialistes
- Hébergement, réadaptation, centres CHRS
- Cancer, centres de lutte
- Sanitaires, sociaux, établissements médico-sociaux
- Médecine du travail, services interentreprises
- Analyses médicales, laboratoires extra-hospitaliers
- Dentaire, laboratoires de prothèses
- Cabinets médicaux

NOS PRIORITÉS SONT : LES SALAIRES, LES CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES, LA PROTECTION SOCIALE

Pour tous les salariés du domaine médical et médico-social nous revendiquons :

EN MATIÈRE DE SALAIRES

- 300 euros net de salaire supplémentaire pour tous, tout de suite ;
- à niveau de qualification égale, salaire égal ;
- un treizième mois pour tous ;
- la généralisation de l'indemnisation des trois jours de carence de la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail pour maladie pour tous les types de contrat de travail, sans condition d'ancienneté ;
- l'égalité salariale pour les temps partiels embauchés depuis 2000 ;
- la généralisation de la fin de la journée gratuite de travail obligatoire, dite « *de solidarité* » ;
- la prise en charge intégrale du coût du transport par l'employeur, y compris pour les salariés n'ayant d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail, quel que soit le temps de travail du salarié.





EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

- le financement de postes de personnels qualifiés à hauteur des besoins, permettant une prise en charge adaptée des publics accueillis ;
- l'embauche en CDI ;
- l'attribution de 24 jours de congés payés annuels supplémentaires (dits « *congés trimestriels* ») pour tous ;
- le rétablissement des dispositifs de départ en retraite anticipée ;
- la création d'un véritable statut de travailleur de nuit avec la majoration de 20 % du temps de travail de nuit et limité à 30 heures par semaine.

EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- l'amélioration des taux de contribution à la formation professionnelle continue à hauteur des besoins du secteur ;
- le rétablissement du CIF ;
- la prise en charge totale des frais de la formation professionnelle accomplie exclusivement pendant le temps de travail.

FO PARTICIPE

aux négociations pour améliorer :

- les salaires ;
- les conditions de travail ;
- la formation professionnelle ;
- la prévoyance (garantie invalidité, décès, maladie).

FO EXIGE

le respect de la durée du travail et sa répartition, qu'elle soit hebdomadaire ou par cycle, ainsi que des acquis sociaux (jours fériés, événements familiaux, primes de nuit...).

FO SE BAT

pour la prise en compte et la reconnaissance de la pénibilité au travail (stress, postures, manutention de charges lourdes, etc.).

FO A ŒUVRÉ

pour la mise en place de complémentaires santé, pour l'amélioration des garanties prévoyance et une juste répartition des cotisations.

FO A OBTENU

- la reconnaissance par le salaire des diplômes et des qualifications ;
- la prise en compte du travail de nuit, notamment par des primes et des indemnités.

LE SECTEUR DE LA MÉTALLURGIE

- L'automobile
- L'aéronautique
- Le nucléaire
- Le ferroviaire
- La fabrication de matériels électriques et électroniques
- La fabrication et l'entretien des ascenseurs
- La transformation et le travail des métaux
- L'équipement et la fabrication de machines et équipements mécaniques
- La fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
- De nombreux autres secteurs, tels que les sous-traitants et équipementiers automobiles...

LA MÉTALLURGIE EST UN DES SECTEURS MAJEURS DE L'INDUSTRIE

Il s'agit d'une branche couvrant près de **1,5 million de salariés** dont près de **103 000 personnes travaillent dans une TPE.**

La métallurgie est une branche recouvrant de multiples secteurs et professions (voir liste ci-contre).

FO SYNDICAT CRÉATEUR DE NOUVEAUX DROITS DANS LES NÉGOCIATIONS

FO fait partie des acteurs majeurs dans les négociations nationales et territoriales apportant des garanties à tous les salariés de la branche.

FO est un des syndicats fondateurs et signataires ayant permis la création, dès les années 1970, des accords de branches nationaux et territoriaux qui **couvrent tous les salariés, y compris ceux des TPE.**

FO a négocié et signé, sur la période 2016-2020, **446 accords**, soit un taux de signature de plus de 84%. Ceux-ci **portent principalement sur :**

- **les salaires minima de branche ;**
- **la revalorisation de la prime d'ancienneté ;**
- **la défense de l'emploi dans l'industrie.**



PARMI TOUTES LES GARANTIES APPORTÉES PAR LES ACCORDS SIGNÉS PAR FO, ON RETROUVE :

La prime d'ancienneté :

elle permet à tous les salariés (non-cadres) de la branche de voir leur rémunération augmenter dès la troisième année.

FO négocie chaque année la valeur plancher (salaire minimum par coefficient et par niveau) et le montant des primes d'ancienneté pour les non-cadres.

Les jours de congés conventionnels :

grâce à FO, tous les salariés de la branche bénéficient, en plus de leurs congés payés annuels, de :

- **Pour les salariés non cadres (ouvriers-ETAM) :**
 - 1 jour de congé supplémentaire à partir de 10 ans d'ancienneté ;
 - 2 jours de congé supplémentaire à partir de 15 ans d'ancienneté ;
 - 3 jours de congé supplémentaire à partir de 20 ans d'ancienneté.
- **Pour les salariés cadres :**
 - 2 jours de congé, pour les salariés âgés de 30 ans et ayant 1 an d'ancienneté ;
 - 3 jours de congé, pour les salariés âgés de 35 ans et ayant 2 ans d'ancienneté.

L'ensemble des accords signés par FO permettent, par exemple, à tous les salariés des TPE, de percevoir une prime d'ancienneté ou de continuer à percevoir leur salaire durant une période de maladie.

FO, SIGNATAIRE DES CONVENTIONS DÈS LEUR ORIGINE, EST L'ORGANISATION SYNDICALE LA MIEUX PLACÉE DANS LA MÉTALLURGIE POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS DE TPE.



LE SECTEUR DE LA PHARMACIE D'OFFICINE

En négociant la convention collective, au-delà du Code du travail, les militants FO sont à l'origine de vos droits et de leur évolution.

Aujourd'hui, en votant FO, nous pourrions encore plus défendre vos intérêts !

EN PHARMACIE D'OFFICINE : ENVIRON 120 000 SALARIÉS SONT CONCERNÉS !

FO FAIT ENTENDRE VOTRE VOIX...

...dans toutes les commissions qui réunissent les interlocuteurs sociaux de la branche, représentants des employeurs et des salariés, notamment :

- **Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)** : négociation de la convention collective nationale ;
- **Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)** : définit la politique de la branche professionnelle en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- **les garanties de prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, frais de soins de santé et gestion des garanties décès.



L'ENJEU EST IMPORTANT

Permettre à FO, syndicat moteur dans l'Officine, de poursuivre son travail dans toutes les commissions paritaires de la branche où nous défendons VOS intérêts !

Notre organisation syndicale est la seule à être dédiée aux métiers de la pharmacie : c'est un avantage unique dans la branche !

Le sérieux et la compétence de nos militants sont reconnus par nos adhérents (qui font de nous le syndicat le mieux implanté en officine) et par nos interlocuteurs.



CE QUI NOUS MOTIVE

- notre attachement aux droits collectifs des salariés ;
- la défense des droits acquis ;
- la création de nouveaux droits : faire évoluer la convention collective nationale de la pharmacie d'officine ;
- vous écouter et vous informer.

CE QUE NOUS VOULONS

- augmenter les salaires ;
- une réforme du diplôme de préparateur en pharmacie ;
- la reconnaissance du pharmacien adjoint ;
- la participation des salariés aux nouvelles missions de l'officine ;
- une formation continue efficace et accessible.

CE QUE NOUS FAISONS

- informer, aider et accompagner les salariés ;
- négocier avec les représentants des employeurs.

CE SECTEUR REGROUPE LES SALARIÉS :

- de l'animation
- du golf
- du sport
- de la pêche de loisir et de la protection du milieu aquatique
- des espaces de loisirs, d'attractions et culturels
- des associations cynégétiques

IL Y A PLUS DE 90 000 SALARIÉS DANS LES TPE DE CES BRANCHES

En quelques années, nos métiers ont connu de profonds changements qui impactent directement la nature des conditions d'emploi proposées aux salariés :

- les postes dits « annexes » (présentant un volume d'heures travaillées sur l'année ou un niveau de rémunération particulièrement faible) sont fortement répandus ;
- les CDD sont particulièrement nombreux : un tiers des salariés interviennent en CDD (soit une proportion de 10 points supérieure à celle observée dans l'ensemble des activités tertiaires) ;
- les autres formes d'emplois atypiques sont également fréquentes : 12 % des salariés de la branche sont en stage ou en contrat aidé, soit une proportion deux fois plus importante que dans l'ensemble des activités tertiaires. Le temps partiel concerne près de 40 % des personnels, dont plus de la moitié déclare être dans cette situation, à défaut de pouvoir travailler davantage dans leur emploi actuel (situation de temps partiel subi et/ou contraint par la nature de l'activité).

Dans ce contexte, la multiactivité concerne de nombreux intervenants de la branche : parmi les salariés à temps partiel, un quart a un deuxième employeur et une proportion similaire déclare exercer une autre profession, en complément de leur profession principale.

**VOTER FO, C'EST ASSURÉMENT
ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ !**





FOCUS SUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE DE LOISIR ET DE LA PROTECTION AQUATIQUE

**NOS MÉTIERS
DOIVENT ÊTRE
DÉFENDUS,
MAIS AUSSI
REVALORISÉS !**

**FAITES
ENTENDRE
VOTRE VOIX**

VOTEZ FO

Cette branche est la dernière créée avant que les gouvernements successifs décident de réduire drastiquement le nombre de branches.

Pourtant, la vie conventionnelle est encore à ce jour particulièrement intense, d'autant plus que les très petites entreprises constituent la majorité du secteur.

Le sujet principal de négociation au niveau national porte sur les minima conventionnels, qui ont un impact sur la fiche de paye.

Au sein de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), nos représentants FO ont régulièrement permis d'obtenir des avancées sur les accords "salaires".

Les premières négociations annuelles obligatoires ont assuré l'augmentation des plus bas échelons. L'accord 2018 a permis d'augmenter l'ensemble de la grille à 1,2%.

LE SECTEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS

- Transports routiers de marchandises
- Transports routiers de voyageurs
- Logistique
- Transports sanitaires
- Activités liées aux déchets
- Entreprises de déménagement
- Remontées mécaniques
- Activités auxiliaires des transports

FO a signé la charte tripartite dans l'activité de déménagement pour combattre le problème de travail illégal dans les entreprises et permettre aux salariés de conserver leurs emplois.

FO a toujours fait preuve d'intégrité et refusera de s'associer à la mise en place d'accords défavorables pour les salariés du transport sanitaire.

FO a sécurisé les salaires et les diverses primes dans la convention collective par accord de branche du 4 octobre 2017 et a toujours lutté contre le dumping social.

FO FAIT EN SORTE QUE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES SOIENT AMÉLIORÉES ET QUE L'ÉGALITÉ ENTRE TOUS SOIT PRÉSERVÉE

Cette élection dans les Très Petites Entreprises (TPE) est la vôtre. Votre voix pèsera pour la composition des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (des TPE). **FO veut y obtenir, pour vous, l'accès à de nouveaux avantages.**

À FO, l'indépendance vis-à-vis de toutes formes de partis n'est pas un « *slogan publicitaire* », c'est une garantie de liberté et de solidarité, c'est la pierre angulaire de nos valeurs. **Nous respectons les opinions de chacune et de chacun et agissons dans l'intérêt exclusif des salariés.** Nous sommes favorables aux évolutions lorsque celles-ci s'inscrivent dans une démarche de progrès et de justice sociale. Si nous privilégions toujours la concertation et la négociation, nous ne signons un accord que s'il produit de réelles avancées pour tous les salariés.



Nous comptons sur chaque salarié des Très Petites Entreprises pour nous accompagner dans cette démarche responsable en votant massivement pour nos listes.

FO veillera à préserver vos droits et à défendre vos intérêts.



La **Fédération FO-Transports** s'est mobilisée et continuera de se mobiliser :

- pour garantir la sécurité dans les transports routiers de voyageurs ;
- pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des salariés ;
- contre le cabotage et le détachement des travailleurs étrangers ;
- pour l'obligation d'introduire des tachygraphes numériques « *intelligents* » dans tous les véhicules qui circulent à l'international ;
- pour que tous les emplois soient intégrés dans les grilles de classification dans les entreprises de logistique ;
- pour la mise en place d'un permis de conduire professionnel pour les salariés des transports ;
- pour la préservation du Congé de Fin d'Activité (CFA), seul moyen de reconnaissance de la pénibilité des conducteurs et de gestion de fin de carrière.

Une pétition a été mise en place par FO-Transports. Elle est destinée aux professionnels de la route, mais aussi à tous ceux qui ont besoin de leur permis de conduire pour pouvoir travailler au quotidien.

Retrouvez-la sur : <http://www.mesopinions.com/petition/social/permis-conduire-professionnel/>

**C'EST VOTRE CHOIX QUI DÉTERMINERA NOTRE FORCE
POUR PORTER HAUT ET FORT VOS REVENDICATIONS**

VOTEZ FO

LE SECTEUR DU COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT

- Importation-exportation, commission courtage
- Commerces de gros
- Habillement, mercerie, chaussure, jouet, gros
- Habillement commerce succursales
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Vins, cidres, jus de fruits, spiritueux
- Viandes industrie commerces en gros
- Meunerie
- Fruits légumes expédition-exportation
- Mareyeurs-expéditeurs
- Confiserie, chocolaterie, commerce de gros

**VOTER FO, C'EST SOUTENIR
UNE ORGANISATION QUI M'APPORTE
DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET SOLIDAIRES,
POUR MA FAMILLE ET MOI.**

**CE SONT AUSSI DES FEMMES ET DES HOMMES
ISSUS DE NOS MÉTIERS !**

Parce que pour FO, les paroles c'est bien,
les actes c'est mieux.

100 % famille

Je vote FO, pour un accès libre et gratuit à un CE en ligne pour ma famille et moi. Je bénéficie du PASS Solidarité TPE grâce à FO ! Plus d'infos : www.tpe.fgtafo.fr

100 % santé

Je vote FO qui place ma santé et celle de ma famille au cœur de ses actions.

Et, pour les plus fragiles d'entre nous, FO propose des aides financières en cas de difficultés.



100 % utile

Je vote FO. Il est de notre responsabilité collective de participer activement à la défense d'un développement durable et solidaire, d'un modèle économique qui nous respecte : nous et notre environnement !

100 % à mes côtés

Je vote FO, ça me sert ! Je participe à la désignation des conseillers prud'homaux pour défendre mes droits en cas de conflit avec mon employeur.

Je donne ma voix à FO qui négocie mon salaire, ma convention collective et défend mes conditions de travail.

100 % engagé

Je vote FO, un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société qui combat toutes les réformes qui fragilisent les plus précaires.

100 % formation

Je vote FO, un syndicat qui défend la reconnaissance de mon expérience et de mon parcours professionnels (apprenti, CAP, BEP, BP, CQP, VAE...).



FO REVENDIQUE POUR VOUS :

- Smic au minimum à 1432 € net ;
- paiement des heures supplémentaires et des majorations ;
- accès aux formations ;
- accès à la prévoyance, la santé et la sécurité pour tous ;
- prime transport de 400 € pour tous les salariés quel que soit le mode transport.

LES MÉTIERS DU SPECTACLE

- 54 centres dramatiques et chorégraphiques nationaux
- 71 scènes nationales
- Des milliers d'ensembles et de compagnies
- Des dizaines de milliers de salariés permanents et intermittents

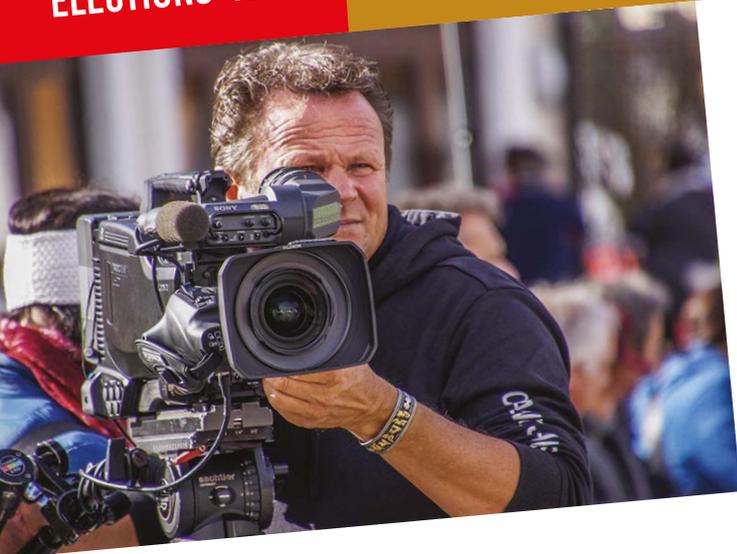


NOTRE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE, SIGNÉE PAR FO, GARANTIT :

- les minima conventionnels ;
- les défraiements ;
- les conditions de travail ;
- les droits sociaux.

FO REVENDIQUE :

- le retrait de l'article 11.A de la LCAP pour la défense du statut de salarié des artistes ;
- le maintien de tous les emplois ;
- le respect de l'accord sur le volume d'emploi des artistes dans les CDN.



VOS REPRÉSENTANTS FO DÉFENDENT VOS DROITS

- les droits d'auteur ;
- les droits voisins du droit d'auteur, garantis par le code de la propriété intellectuelle, les conventions collectives et des accords spécifiques ;
- la gestion collective ;
- la redevance Internet, seul moyen de garantir une véritable rémunération pour l'utilisation sur Internet du travail des artistes.

Voter FO, c'est voter pour des représentants qui défendent vos droits de professionnels salariés en toutes circonstances.

VOTER FO DANS LE SPECTACLE, C'EST VOTER POUR DES REPRÉSENTANTS INDÉPENDANTS DES EMPLOYEURS ET DU GOUVERNEMENT

FO dans le spectacle, ce sont des représentants qui défendent sans relâche vos droits de salariés :

- obtenir un contrat de travail (CDI, CDD, CDD dit d'usage) et être payé pour l'ensemble des heures, conformément au Code du travail et aux conventions collectives ;
- être indemnisé au régime général ou comme salariés intermittents, c'est-à-dire selon des critères adaptés aux réalités d'emploi grâce aux annexes 8 & 10 ;
- avoir accès à la formation professionnelle selon vos besoins et vos perspectives de carrière ;
- bénéficier du droit à la retraite par répartition, seule garantie d'un niveau de retraite qui permet de vivre, au titre du régime général, lequel prend en compte les périodes chômées, les congés maternité et parentaux, comme au titre des régimes spéciaux de l'Opéra de Paris et de la Comédie-Française ;
- faire valoir nos droits à congés payés.

Si vous avez des difficultés avec un employeur, Pôle-emploi, l'AFDAS, la Sécurité sociale, vous pouvez compter sur les représentants FO qui seront à vos côtés pour faire valoir vos droits.

POUR FO, GARDIEN D'IMMEUBLE EST UNE PROFESSION QUI DÉMONTRE CHAQUE JOUR SON UTILITÉ ET QUI DOIT ÊTRE DÉFENDUE ET REVALORISÉE !

Gardien ou employé d'immeuble est une profession qui doit être défendue, mais aussi revalorisée. Les élections TPE sont, pour tous ces salariés, l'occasion de faire entendre leur voix.

Il y a près de 60000 gardiens et employés d'immeuble qui travaillent pour des copropriétés employant moins de dix salariés. Comme elles sont considérées comme des Très Petites Entreprises (TPE), leurs employés n'ont pas droit à un Comité social et économique (CSE).

Pour corriger cette situation, la loi prévoit que tous les employés des TPE élisent leurs représentants dans des commissions régionales, y compris les gardiens et employés d'immeuble.

En quelques années, le métier de gardien d'immeuble a connu de profonds changements. Alors que, dans les années 1970, 60 % des immeubles nouvellement construits prévoient une loge, ils ne sont plus que 10 % aujourd'hui. Dans le même temps, beaucoup de copropriétaires cherchent à se séparer des gardiens et à les remplacer par des sociétés extérieures.

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX, VOTEZ FO



L'ACTIVITÉ DES REPRÉSENTANTS FO POUR LA DÉFENSE DES GARDIENS ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES DEPUIS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS TPE

- **FO a signé en 2015 un accord sur les nouvelles classifications** qui devait s'appliquer au 1^{er} mars 2016. Dans les faits, afin d'aligner le nouveau salaire issu de la nouvelle classification sur l'ancien salaire, la plupart des employeurs ont attendu le 1^{er} juin 2017 pour l'appliquer et ainsi éviter toute augmentation de salaire.
- **FO est signataire de tous les accords salariaux** car nous savons que les salaires conventionnels correspondent aux salaires réels. Même s'ils nous paraissent insuffisants, ils correspondent au moins à la hausse des prix.
- **FO est engagée, depuis deux ans, dans la négociation sur la refonte de la convention collective qui doit tenir compte de l'évolution du métier** : définition des tâches, sortie des ordures ménagères matinale ou tardive, prise en compte des nouvelles formes de tri sélectif...
- **FO continue d'être favorable à ce que la profession mette en place un dispositif pour que les gardiens employés à temps partiel puissent passer à temps complet.** Le niveau des salaires pratiqué dans la profession est en effet trop bas pour que les salariés à temps partiel puissent se contenter d'un salaire... lui aussi partiel. Dans la refonte de la convention collective, c'est un sujet essentiel.
- Depuis fin 2017, une **négociation sur la pénibilité du métier de gardien et des employés d'immeuble est engagée.** C'est d'autant plus d'actualité avec l'épidémie de Covid-19 pour laquelle FO a réclamé, en particulier, que les masques soient fournis. **FO** a souhaité que les risques psychosociaux soient intégrés. L'objectif est de mettre en place une plate-forme avec un questionnaire pour mettre en place les mesures de prévention.
- Bien entendu, **FO** est partie prenante pour que la **formation continue** pour les gardiens et les employés d'immeuble ne reste pas un domaine réservé, avec en particulier le CQP Gardien.
- Après une mise en place difficile de la garantie frais de santé, l'organisme de prévoyance labellisé par la branche (MMH) couvre actuellement plus de 40% de la profession avec un bon niveau de prestations et le régime est équilibré. À l'avenir, **FO veut que le fonds de solidarité de la branche développe des aides financières spécifiques pour les gardiens et les employés d'immeuble, et ce, pour prévenir toute situation de rupture sociale ou professionnelle.**



POUR CONNAÎTRE MES DROITS

POUR DÉFENDRE MES INTÉRÊTS

POUR AMÉLIORER MES GARANTIES

UN SEUL GESTE : VOTER FO !

À diplôme égal, concours équivalent, étant assujettis aux mêmes textes que les enseignants du public, **FO revendique l'application des mêmes règles que pour les enseignants fonctionnaires :** carrière, mutations, garantie de l'emploi et maintien du salaire en cas de perte d'heures.

Pour nos salaires, avantages sociaux et conditions de travail :

- augmentation immédiate de 8 % du point d'indice de la fonction publique ;
- salaire minimum de 1 700 euros bruts par mois ;
- changement d'échelon automatique de tous les personnels tous les deux ans, dans tous les grades ;
- revalorisation de l'ancienneté à douze points annuels ;
- possibilité de passerelle des enseignants du privé vers le public lorsqu'ils le souhaitent ;
- paiement des primes et indemnités à terme immédiatement échus.

Pour l'égalité professionnelle et la création d'emplois pérennes :

- à poste de travail égal, salaire égal ;
- mise en œuvre d'un plan de formation qualifiant et valorisant ;
- conversion des contrats aidés en contrats à durée indéterminée ;
- augmentation de 80 euros net mensuels, pour les temps partiels subis.

Pour nos avantages conventionnels et notre complémentaire santé :

- mise en place des chèques-vacances, comme il est possible pour les enseignants ;
- généralisation de la prime de transport quel que soit le mode de transport utilisé ;
- augmentation des garanties du panier de soins du socle de base de la complémentaire santé de branche.





CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE-OUVRIÈRE
141 AVENUE DU MAINE, 75014 PARIS – TÉL. 01 40 52 82 37 – FORCE-OUVRIERE.FR